
Amnesty International

CHILI

L'ESMERALDA, NAVIRE ÉCOLE ET CENTRE DE DETENTION ET DE TORTURE



Couronne de fleurs à la mémoire des victimes de tortures à bord de l'Esmeralda, lancée à l'eau par les membres de l'Association des ex-prisonniers politiques chiliens lors d'une manifestation contre l'escale du bateau au port de Rouen, France, juin 2003.

23 juin 2003

Index AI : AMR 22/006/2003

Contexte

À la suite du coup d'État du 11 septembre 1973, la junte militaire qui s'est emparée du pouvoir s'est immédiatement lancée dans un programme de répression systématique à grande échelle, obtenant ainsi un pouvoir absolu sur les ressources de l'État et les utilisant pour commettre des violations des droits humains. Les garanties constitutionnelles ont été suspendues à l'aide de plus de 3 500 décrets de lois et de quatre « lois constitutionnelles » passées ces dernières années. Le Congrès a été dissout et un état de siège national a été décrété. À cette période, des centaines de personnes étaient détenues et beaucoup d'autres ont été exécutées sommairement, une politique d'État de « disparition » a été mise en place et la torture a été systématiquement utilisée.

Avec le retour du gouvernement civil en 1990, deux organismes ont été créés à deux périodes différentes afin de rassembler des informations permettant d'élucider les « disparitions », les exécutions sommaires et les morts causées par la torture perpétrée par des agents de l'État. La Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (connue sous le nom de Commission Rettig, *Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación*) a été mise en place par l'administration du président Patricio Aylwin et a publié un rapport en mars 1991. Le Comité national de réparation et de réconciliation a été créé en 1992 pour succéder à la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (Commission Rettig). Elle a publié son rapport final, au terme de son mandat, en 1996. Les découvertes de ces deux commissions ont officiellement renseigné 3197 cas de victimes de « disparition », d'exécutions extrajudiciaires et de décès causés par la torture. Ce chiffre n'inclut pas les victimes de torture qui ont survécu à leur martyre.

Le rapport de Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (Rapport Rettig) recense un certain nombre de navires de la marine utilisés comme centres de détention et de torture par la marine chilienne au moment du coup d'État mené par le général Augusto Pinochet. Le navire école de la marine chilienne, l'*Esmeralda* en fait partie, aux côtés du *Lebu* et du *Maipo*. Selon le rapport du Rettig, à bord de l'*Esmeralda*, un groupe spécial de membres de la marine ont « établi une unité d'interrogation des détenus. Ces interrogatoires incluaient, de manière générale, des mauvais traitements et des tortures. »¹

¹ Texte original du rapport Rettig, en espagnol : "En el caso del Buque Escuela Esmeralda, las investigaciones practicadas por esta Comisión permitieron comprobar que una unidad especializada de la Armada se instaló en su interior con el objeto de interrogar a los detenidos que se encontraban en la misma nave y a los que eran traídos desde otros recintos de reclusión de la Armada. Esos interrogatorios, por regla general, incluían torturas y malos tratos."

En septembre 1999, le commandant en chef de la marine chilienne, l'amiral Jorge Patricio Arancibia Reyes, a nié sur la télévision nationale le fait que les navires de la marine servaient de centres de torture. À la suite de cette dénégation, deux anciens détenus, Antonio Leal, député du Parti pour la démocratie en 1973 et Ivan Aldoney Vargas, ont publiquement affirmé que les prisonniers politiques étaient torturés à bord de l'*Esmeralda* et dans d'autres navires et bâtiments de la marine. En septembre 1999, lors d'une conférence de presse, Antonio Leal a décrit le type de tortures perpétrées à bord de l'*Esmeralda*. Elles comprenaient l'utilisation d'électrochocs, de charges électriques à haute tension appliquées sur les testicules des victimes, suspension par les pieds puis immersion dans un seau rempli d'eau et d'excréments (Santiago Times, 7 septembre 1999).

Aucun élément ne prouve que les tortures se soient poursuivies à bord de l'*Esmeralda* après 1973. Malgré tout, ce navire représente le symbole du cruel destin des prisonniers de l'histoire récente du Chili et évoque surtout le recours systématique à la torture par les fonctionnaires.

Au fil des ans, Amnesty International a accumulé et publié un certain nombre de témoignages de victimes torturées à bord de l'*Esmeralda*, dans le cadre de l'action menée par l'Organisation pour dénoncer les graves violations des droits humains au Chili sous le gouvernement militaire (1973-1990).²

Le navire école chilien *Esmeralda* (buque escuela *Esmeralda*) est une embarcation à quatre voiles qui effectue des voyages annuels d'instruction autour du monde tout en exerçant les fonctions d'ambassadeur « itinérant » pour le Chili. En 2003, l'*Esmeralda* a appareillé pour sa 48^e traversée avec une feuille de route prévoyant des escales dans les ports du Pérou, de l'Équateur, de la France, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Espagne, du Brésil et de l'Argentine pour enfin revenir au Chili en octobre 2003.

² Pour les informations complètes, reportez-vous au document « Chile : Torture Testimonies » (Index AI : AMR 22/32/80, SF 81 GO 97) publié en octobre 1980 en anglais et en espagnol.



**L'Esmeralda, arrimé
au port de Rouen,
France, Juin 2003.**

LES VOYAGES DE L'ESMERALDA

L'*Esmeralda* a fait des voyages à travers toute la planète au fil des ans, aussi bien durant le gouvernement militaire que lorsque le gouvernement civil a été rétabli. Les sections d'Amnesty International des pays visités ont reçu les demandes d'informations de la presse nationale et des réfugiés chiliens vivant dans ces pays et ont également organisé des actions pour protester contre la présence de l'*Esmeralda*. Amnesty International a soutenu ces expressions de mécontentement et de rejet venant des proches et des victimes de torture contre le rôle de l'*Esmeralda* en tant qu'ambassadeur « de bonne volonté » du Chili dans le monde entier.

Au cours de ces dernières années, l'*Esmeralda* et le Chili en général ont suscité un regain d'intérêt au niveau international dans les médias du fait de la détention d'Augusto Pinochet et de la procédure d'extradition engagée au Royaume-Uni en 1998 à son encontre.

L'Esmeralda en 2003

L'*Esmeralda* a entamé un nouveau voyage de démonstration le **6 avril 2003** et sera de retour au Chili le **12 octobre 2003**. Il est prévu qu'il fasse escale dans les pays suivants : Pérou, Équateur, France, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Brésil et Argentine.

L'itinéraire original du navire est le suivant :

6 avril	levée de voiles à	Valparaíso, Chili
16-19 avril		El Callao, Pérou
24-27 avril		Guayaquil, Équateur
3-6 mai		Rodman, Panama
9-13 juin		Rouen, France
16-20 juin		Delfzijl, Pays-Bas
27 juin-1er juillet		Stockholm, Suède
4-8 juillet		Lübeck, Allemagne
14-18 juillet		Londres, Angleterre
23-27 juillet		El Ferrol, Espagne
4-7 août		Tenerife, Canaries (Espagne)
2-5 septembre		Rio de Janeiro, Brésil
15-18 septembre		Buenos Aires, Argentine
29 septembre-1er octobre		Punta Arenas, Chili
12 octobre	arrivée à	Valparaíso, Chili

Cependant, cet itinéraire a été modifié en mai 2003. Les escales de l'*Esmeralda* à Delfzijl en Hollande et à Stockholm en Suède ont été annulées. Selon les médias, le ministre des affaires étrangères chilien a affirmé que ces changements de route sont dus à des « razones de Estado » (raisons d'Etat). Le département des affaires étrangères de la marine chilienne a annoncé qu'au lieu de s'arrêter en Suède et en Hollande, l'*Esmeralda* ferait escale aux ports de Bremerhaven en Allemagne et Dartmouth en Angleterre. (Pour de plus amples informations, rendez-vous sur <http://www.chile-esmeralda.com>)³

³ Le site <http://www.chile-esmeralda.com> n'est pas un site d'Amnesty International, mais il contient des informations et des précisions sur le navire ainsi que sur les violations des droits humains qui y ont été perpétrées.



Manifestants au port de Rouen, France, juin 2003.

Discours présidentiels

Dans son discours à l'équipage de l'*Esmeralda* lors de la levée de voiles à Valparaíso en 2000, le président Ricardo Lagos avait affirmé que le Chili n'était pas une île mais une partie d'un monde qui « devient plus petit et plus planétaire jour après jour. Nous devons tous apprendre à vivre dans ce nouveau monde, à tirer profit de ses avantages et à naviguer dans ces eaux du progrès sans pour autant compromettre notre identité et nos valeurs en tant que pays. » (*Reportage daté d'avril 2000 dans le Santiago Times*).

Cependant, le respect des droits humains et des lois internationales fait bel et bien partie du progrès de l'humanité. Le porteur d'un tel message ne peut être l'*Esmeralda*, au vu de son histoire ancrée dans un passé proche mais abominable. Tant que les violations des droits humains sur l'*Esmeralda* ne seront pas entièrement élucidées et que les responsables ne seront pas traduits en justice, de telles aspirations resteront toujours vaines.

En juin 2000, Amnesty International a publié un rapport concernant les visites de l'*Esmeralda* aux États-Unis, au Canada et en Amérique latine (Index AI AMR 22/10/00). À cette époque, de nombreuses sections d'Amnesty International militaient contre l'usage systématique et généralisé de la torture sous le gouvernement militaire, et ce à l'aide des témoignages des victimes et des proches des victimes de tortures à bord de l'*Esmeralda*.

Le 2 avril 2003, le président Ricardo Lagos a prononcé un discours d'adieu devant l'équipage du navire, pour son 48^e voyage, déclarant que l'*Esmeralda* représentait le Chili, son histoire et ses traditions : « Avec vous, c'est tout un pays fier de ses agissements [...] qui met les voiles [...]. Vous reviendrez avec la fierté de représenter un pays, une petite étoile au sud du monde, respectée pour sa démocratie et ses droits de l'homme. »⁴

Malgré cela, Amnesty International croit que les voyages de l'*Esmeralda* ne sont en rien positifs pour l'image du Chili en tant que pays admiré pour son respect des droits humains. Au contraire, ils ternissent son image et continueront à la ternir tant que les violations des droits humains, notamment les actes de torture, qui ont été perpétrés sur le bateau n'auront pas été totalement élucidés et tant que les responsables n'auront pas été traduits en justice.

CAS DE VICTIMES DE TORTURE SUR L'ESMERALDA

Ce document comporte des témoignages de **cas individuels de torture**. L'un des cas sur lesquels Amnesty International appelle l'attention est celui du prêtre catholique Michael Woodward, décédé, selon les informations reçues, des suites des tortures dont il a été victime à bord de l'*Esmeralda* en 1973 (des précisions sur son cas sont exposées ci-après). Sa sœur, Patricia Bennetts, résidant actuellement en Espagne, a fait campagne pour que le cas de son frère fasse l'objet d'une enquête et soit élucidé. En janvier 2002, elle a porté plainte au Chili contre Augusto Pinochet ainsi que d'autres officiers de haut grade de l'armée chilienne et des membres de l'équipage de l'*Esmeralda*. À l'heure actuelle, cette affaire est en cours, instruite par une juge (*Ministra de Fuego*) de Valparaíso. Selon certaines sources, l'enquête a souffert de sérieux retards en raison de la charge de travail excessive incombant à cette juge.

1. Michael Woodward

L'un des cas de citoyens ayant la double nationalité britannique et chilienne mis en lumière durant la période où Pinochet était détenu au Royaume-Uni, est celui du prêtre **Michael Woodward**, mort des suites de tortures. Selon le rapport Rettig, Michael Woodward a été arrêté par une patrouille navale à Valparaíso le 16 septembre 1973. Six jours plus tard, le 22 septembre, il est décédé à l'hôpital naval de Valparaíso des suites des tortures que lui avaient infligées divers membres des forces de la

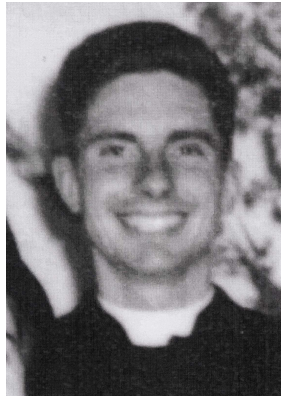
⁴ Extrait du discours d'adieux du Président Lagos : « Con usted zarpa [...] un país orgulloso con lo que está haciendo [...] Llegarán con el orgullo de encarnar un país, que es una pequeña estrella en el sur del mundo, que es respetado por su Democracia y por sus Derechos Humanos. »

sécurité. Le certificat de décès émis à l'hôpital naval indique qu'il est mort le 22 septembre, dans la rue, des suites d'un arrêt cardio-respiratoire (*paro cardio-respiratorio*).

La famille de Michael Woodward a reconstitué les faits grâce aux données récupérées au fil des ans. Les informations rassemblées prouvent qu'à la suite de son arrestation, le prêtre a été conduit à bord de l'*Esmeralda*, où il a subi des interrogatoires et où il a été torturé. On a même appelé un médecin de bord pour soigner un « prêtre agonisant ». Certaines sources indiquent qu'il est mort à bord du navire et que son corps n'a été transporté à l'hôpital naval qu'ultérieurement.

Lors d'une interview accordée à la presse britannique (*The Independent*, 31 janvier 2000), la sœur de la victime, Patricia Bennetts, a déclaré que l'aumônier de l'hôpital naval avait reconnu le corps de Michael Woodward et que le diocèse de Valparaíso comptait le récupérer afin de lui offrir une sépulture digne mais la marine a insisté pour se charger elle-même de l'inhumation. Des années plus tard, en 1986, Patricia Bennetts s'est rendue au cimetière de Playa Ancha et « a vu sur le registre que Michael avait été enterré dans une fosse commune ».

**Photographie du père
Michael Woodward, prise
en 1962.**



2. Luis Vega Contreras⁵, avocat chilien arrêté le 11 septembre 1973. Son témoignage, donné à Tel Aviv (Israël) le 22 avril 1976, évoque les dix jours pendant lesquels il a été détenu et torturé à bord de l'*Esmeralda*.

⁵ Extraits du document de AI Chile : Testimonios de torturados (Index AI : AMR 22/32/80/s, SF 81 GO 97), publié en 1980 en espagnol et en anglais.

« À 20 h 20, le 11 septembre 1973, des gradés de la police [...] sont arrivés chez moi [...] accompagnés de quelques policiers et d'un grand nombre de soldats et de détectives, tous armés de mitraillettes, répartis dans de nombreux véhicules. Ils m'ont ordonné de les suivre et de prendre mes effets personnels, ce que j'ai fait. Ils ont fouillé ma maison. Ils m'ont fait monter dans une camionnette [...] Ils ont aussi pris d'autres personnes. [...] Nous sommes arrivés sur le quai du port à 21 h 20 et [...] ils nous ont livrés au commandant de l'*Esmeralda*, qui, avec d'autres officiers, était au garde-à-vous sur le pont principal de l'*Esmeralda*, le navire école de la marine nationale. [...] Ils nous ont fait rester face au quai sur lequel nous pouvions voir des gens agenouillés les mains derrière la tête. Un midship d'apparence nordique [...] sans dire un mot, m'a donné un coup dans la nuque avec la crosse de son fusil. Il m'a ensuite frappé le rein droit avec son arme. À partir de ce moment, sous les coups de poings, les coups de pied et les pires injures qu'on puisse imaginer, on nous a menés aux quartiers des midships [...] on nous a bousculés et jetés à terre [...] Certains marins portaient des capuches noires et nous jetaient à terre. Ils plaçaient le canon de leurs armes derrière ma tête et posaient un pied sur mon dos. Ils ont arraché mes vêtements et se sont emparés de tous mes objets de valeur. [...] Puis, ils m'ont soumis complètement nu à un jet d'eau de mer très puissant [...] Ils m'ont fait sortir de cette douche à coups de pied et m'ont jeté à terre. Mes mains étaient liées derrière mon dos et mes doigts étaient attachés un à un. Une fois attaché de la sorte, ils m'ont de nouveau fait subir le jet d'eau de mer à haute pression. Cette pression déclenchait une douleur insoutenable à la tête, aux oreilles, aux yeux et aux poumons. À l'aide de lances faites de bâtons à pointe d'acier, ils nous donnaient des coups pour nous faire rester sous le jet d'eau. »

« [...] Durant 72 heures ils nous ont empêchés de dormir avec les jets d'eau, les coups et un décompte des présents toutes les 15 minutes. La première nuit, j'étais avec sept hommes et une femme. [...] Nous étions tous nus. À un moment, selon leur décompte, nous étions 40 hommes et 72 femmes. Les quartiers étaient séparés par une bâche, mais les femmes étaient nues dans leurs hamacs. »

« Le traitement que ces marins réservaient aux femmes était intolérable. Ils leur pinçaient les seins, les hanches et les cuisses. Nous entendions les femmes crier et les jeunes filles protester contre ces mauvais traitements. [...] Ils déshabillaient tout le monde pour les mettre sous le jet d'eau de mer. L'un des marins se faisait appeler « l'oiseau de la torture » et il frappait sans cesse sur les portes en métal pour nous empêcher de dormir. C'était de toute façon impossible de dormir à cause des cris que nous entendions en provenance de la salle des tortures où les électrochocs étaient infligés, ainsi que le « téléphone » (forme de torture qui consiste à frapper simultanément les deux oreilles, produisant ainsi une grande douleur et provoquant des lésions aux tympanes) et bien d'autres tortures barbares. »

« Le 13 septembre vers 21h00, on m'a mené aux quartiers des officiers sur le pont où se trouvaient 9 membres armés des services secrets et de la police [...] Sur le chemin me menant à ces quartiers, les hommes qui montaient la garde m'on dit que je serais exécuté immédiatement parce que j'étais communiste, traître à mon pays et aux Forces armées. Ils m'ont fait me tenir debout devant un mur. Ils sont restés silencieux un instant. L'un d'eux m'a demandé de fermer les yeux et a crié « Feu ». Et rien ne s'est produit. »

« [...] C'était l'aube, le 20 septembre 1973. Allongé sur le dos, les mains derrière la tête, à environ 3 heures du matin, on m'a dit que je devais m'habiller, me raser et récupérer mes affaires [...] Depuis, je n'ai plus revu l'*Esmeralda*. Jusqu'au 10 septembre, ce bateau avait été pour moi, et pour les 10 millions de Chiliens, la "Dame blanche", la "Fierté nationale". Il représentait la démocratie chilienne, la virilité et la chevalerie des officiers et des marins chiliens. Mais aujourd'hui, c'est une chambre de torture, de flagellation, une horrible prison flottante, le symbole de la mort et de la peur pour les hommes et les femmes du Chili. À partir de cet instant, on nous a menés à Quintero, au groupe 10 des forces aériennes et par avion à l'île Dawson. »

3. Témoignage d'une personne torturée sur l'Esmeralda (souhaitant garder l'anonymat)

« [...] J'ai été arrêté dans la nuit du 12 septembre 1973. Dès le début de l'arrestation, ils m'ont battu. La plupart du temps ils me forçaient à me mettre à genoux, les mains derrière la nuque. Et ils me frappaient sur tout le corps avec les crosses de leurs fusils. »

« On m'a emmené à bord du navire école l'*Esmeralda*. Là sans me poser aucune question, on m'a attaché les mains derrière le dos et on m'a battu brutalement, ainsi que trois autres hommes que je n'avais jamais vus. On nous a battus sur tout le corps mais surtout sur le torse et les pieds. Ils me donnaient des coups de pied et de poing et me frappaient avec des fusils, des bâtons etc. On nous a fait subir ce traitement (toujours sans nous poser aucune question) quatre fois durant la nuit que nous avons passée là. J'ai calculé que chaque passage à tabac durait 15 à 20 minutes. Cela s'est produit durant la nuit du 12 jusqu'au petit matin du 13 septembre 1973. Le lendemain (le 13), on m'a mené au navire de commerce le « Maipo ». [...] »

4. Témoignage de Sergio Vuscovic Rojo ⁶

« Nous sommes originaires de Valparaíso. Tous les sept, nous avons été torturés à bord du navire *Esmeralda* pendant neuf jours. Je veux évoquer l'une des tortures qui m'ont été infligées : on me déshabillait jusqu'aux sous-vêtements et mes mains étaient menottées derrière mon dos. Il y avait un poteau auquel on m'a attaché. Ils m'ont infligé des électrochocs sur la peau, les testicules, le torse et le dos. Les officiers qui m'interrogeaient m'ont frappé à coups de poings à cet endroit 50 fois. Après tout cela, j'étais couvert de bleus, comme la Croix Rouge a pu le constater lorsque je suis arrivé à Dawson [l'île de]. [...] Je m'appelle Sergio Vuscovic Rojo et j'étais à cette époque-là maire de Valparaíso. [...] Lorsqu'on m'a emmené pour m'interroger, on m'a bandé les yeux et les gardes qui me menaient m'ont posé les canons de leurs pistolets derrière la nuque et m'ont demandé : « Tu sais nager ? ». Je répondis : « Un peu ». « Bien... parce qu'on va te jeter par-dessus bord ». Puis vingt ou trente personnes ont été rassemblées. Je parle de personnes car il y avait à la fois des hommes et des femmes. Nous ne portions que nos sous-vêtements. Nous entendions comment les autres étaient torturés là où nous étions. Ces tortures étaient infligées aussi bien aux hommes qu'aux femmes, à bord de ce bateau école de la marine du Chili. Notre groupe de sept personnes en provenance de Valparaíso a été torturé de la sorte, avec des électrochocs par exemple. Ils appliquaient les électrodes sur la tempe [...]. »

Les forces armées et le gouvernement

À la suite de la déclaration signée en juin 2000 par les membres de la Table ronde (*Mesa deDiálogo*), les forces armées ont dévoilé des informations sur 200 cas de victimes de violations des droits humains. Ces informations ont été soumises le 5 janvier 2001 au président de la république, Ricardo Lagos. La liste comporte 180 noms de victimes arrêtées entre 1973 et 1976 et 20 victimes non identifiées. La majorité des victimes a été jetée dans la mer, les rivières et les lacs chiliens. Jusqu'ici, les enquêtes qui ont été menées sur les informations fournies par les forces armées n'ont pas satisfait les aspirations des organisations de défense des droits humains, notamment *Agrupación de Familiares de Detenidos-Desaparecidos* (Association des proches des détenus-disparus), dans leurs efforts pour découvrir la vérité et obtenir que justice soit faite.

⁶ Extrait concernant l'Esmeralda dans le "Rapport sur les droits de l'homme au Chili" de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États Américains, approuvé par la Commission lors de sa réunion tenue le 24 octobre 1974.

En décembre 2000, le commandant en chef de la marine chilienne, l'amiral Arancibia Reyes, a écrit dans une lettre sur le rôle de l'*Esmeralda* à la section Canada (francophone) d'Amnesty International : "... *Los chilenos estamos hoy haciendo, en conjunto, por alcanzar un estado de paz y estabilidad que nos permita asumir los desafíos de desarrollo y bienestar para miles de nuestros compatriotas, que por décadas han sufrido de la pobreza y la miseria. En este sentido es un deber de este Almirante expresarles que siente, al igual que Uds, la necesidad de lograr alcanzar los acuerdos necesarios que permitan avanzar en la construcción de dicha estabilidad. Estoy cierto que ello demanda, voluntad y sacrificio de todos, en ese sentido hemos impulsado los acuerdos de la "Mesa de Diálogo" Ello, por cierto, no excluye las responsabilidades que, en materia de Derechos Humanos, existan sobre personas comprometidas en situaciones que la Justicia Chilena investiga....*" [Nous, Chiliens, nous tentons aujourd'hui d'arriver ensemble à un état de paix et de stabilité qui nous permettra de relever les défis du développement et du bien-être pour nos milliers de compatriotes qui, pendant des décennies, ont souffert de la pauvreté et de la misère. C'est dans cette optique, qu'en tant qu'amiral, je souhaite vous faire part du devoir que je ressens, et que vous devez vous aussi ressentir, de m'assurer que les accords nécessaires soient signés pour nous permettre de poursuivre la construction de cette stabilité. Je suis certain que ce dont nous avons besoin inclut la bonne volonté et les sacrifices de tout un chacun afin d'arriver aux accords de la Table ronde... Cela n'exclut pas, bien sûr, les responsabilités qui, en matière de droits humains, existent et concernent les personnes mises en examen par la justice chilienne...] [Traduction non officielle]

En février 2001, le ministre de l'Intérieur, M. José Miguel Insulza, a déclaré qu'une prolifération de plaintes pour violation des droits humains serait néfaste à la paix sociale du pays et que les enquêtes devaient donc se limiter aux cas de « disparus » et de victimes d'exécutions sommaires. Les propos du ministre ont particulièrement découragé les plaintes déposées par les victimes de tortures ayant survécu. En réponse à cette déclaration, Amnesty International a publié un communiqué de presse (AMR 22/006/2001, 19 février 2001) dans lequel l'Organisation exprime des craintes selon lesquelles le droit à la justice des survivants chiliens de la torture serait en péril si leur action n'était pas soutenue par les autorités. Amnesty International a aussi déclaré que « l'argument de l'unité nationale ne pouvait pas être utilisé pour justifier une position qui encourage l'impunité et est incompatible avec la législation chilienne ainsi qu'avec les obligations internationales du Chili. »

Selon les rapports publiés au Chili en septembre 2002, une organisation secrète du nom de *Comando Conjunto* (Commandement mixte) s'est regroupée pour faire obstruction aux enquêtes judiciaires résultant des informations rassemblées pas la *Mesa de Diálogo*. En octobre 2002, à la suite d'une enquête à ce sujet, le troisième

tribunal pénal a ordonné le procès de l'ancien général de l'armée de l'air, Patricio Campos Montecinos, l'accusant d'obstruction à la justice. Le général Patricio Campos Montecinos avait été désigné par le commandant de l'armée de l'air, Patricio Rios, pour rassembler les informations disponibles à l'armée de l'air sur les cas de disparitions. Selon la décision judiciaire, Campos Montecinos avait caché et détruit des informations concernant cinq personnes disparues sous le régime militaire « pour le plus grand profit des auteurs de ces crimes et au détriment de l'administration de la justice »

Depuis 1975, date à laquelle l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, il est expressément reconnu que tous les États doivent entreprendre des enquêtes impartiales dans les meilleurs délais en cas de plaintes pour torture. En outre, le Chili, État partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants depuis 1988 et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques depuis 1972, est tenu légalement d'entreprendre des enquêtes impartiales dans les meilleurs délais.

L'Etat chilien

La république du Chili a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1972 et en 1990 la Convention américaine relative aux droits de l'homme. En 1988, la république du Chili a ratifié la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a déclaré dans son rapport d'octobre 1996 sur le cas du Chili : “[...] l'État a l'obligation d'enquêter sur toutes les violations commises dans sa juridiction, dans le but d'identifier les personnes responsables et de leur imposer la punition adéquate et de s'assurer de la réparation idoine des victimes. »



Bannière de l'Association des ex-prisonniers politiques chiliens en France, qui a participé aux manifestations sur le port de Rouen, France, juin 2003

À ce jour, les autorités n'ont toujours pas reconnu que des milliers de personnes avaient été victimes de la torture sous le régime militaire ; celles qui ont survécu réclament une reconnaissance officielle et la justice. Parmi elles se trouvent des victimes de tortures perpétrées à bord de l'Esmeralda. Le gouvernement chilien et les hauts responsables de la marine continuent de nier que des navires et des installations appartenant à la marine ont servi de centres de torture.

Les initiatives entreprises par les gouvernements civils successifs, la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation, ou encore le Comité national de réparation et de réconciliation ou la Table ronde chilienne des droits humains, créés pour traiter du lourd héritage chilien en matière de violations des droits humains, laissent de côté le crime grave de torture, laquelle a été pratiquée de façon courante et régulière pendant les années de gouvernement militaire.

Amnesty International demande au gouvernement chilien et à la marine chilienne de reconnaître que de graves violations des droits humains ont été commises à bord de l'*Esmeralda* ; l'Organisation demande que soit menée une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture et autres violations des droits humains à bord de navires et installations de la marine sous le gouvernement militaire ; elle demande que soient traduits en justice les auteurs de ces actes et que les victimes et leurs familles soient indemnisées pour le préjudice matériel et moral subi.



Manifestants sur le port de Bremerhaven, Allemagne, juin 2003 (© www.mapuche.nl)

La communauté internationale

New York en 1986

Durant un des voyages de l'*Esmeralda*, en juin 1986, le conseil de New York City ainsi que l'assemblée et le sénat de l'Etat de New York ont voté des résolutions exprimant leur opposition à la participation du navire chilien l'*Esmeralda* aux festivités du week-end du 4 juillet et a réclamé le retrait de l'invitation du navire. Dans cette résolution, le conseil de New York a affirmé « qu'il y avait des preuves flagrantes que l'*Esmeralda* avait été utilisé comme chambre de torture et d'horreur indicible ». La résolution, soumise le même mois par un sénateur de l'Etat de New York stipulait que « l'*Esmeralda* était un bateau connu, utilisé pour les tortures des prisonniers politiques au moment où le général Pinochet s'était emparé du pouvoir dans un coup d'État militaire au Chili » et que « les prisonniers étaient battus, torturés, soumis à des électrochocs, des simulacres d'exécution, des privations de sommeil et des abus sexuels ». Appelant au retrait de l'invitation de l'*Esmeralda*, la résolution a établi qu'« au lieu d'évoquer la fierté du peuple chilien, l'*Esmeralda* rappelait des souvenirs d'amis décédés, de proches disparus, d'arrestations en pleine nuit, de disparitions mystérieuses, de détentions dans des lieux inconnus et de répression d'une nation démocratique ».

À l'occasion du dernier périple de l'*Esmeralda*, Amnesty International en appelle aux gouvernements où le navire doit faire escale, pour qu'ils déclarent publiquement que l'histoire de l'*Esmeralda* est dégradée par son abominable passé récent et que tant que les graves violations des droits humains qui ont eu lieu à son bord ne seront pas totalement élucidées et que les responsables n'auront pas été traduits en justice, l'*Esmeralda* ne sera pas le bienvenu en tant qu'ambassadeur mondial du Chili. Selon Amnesty International, cela constitue un affront aux familles et aux victimes ayant souffert de graves violations des droits humains à bord du navire.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre CHILE : Torture and the naval training ship the « Esmeralda ». Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par le Service Régions et Commissions de la Section Française d'Amnesty International - juin 2003.
